

BE-A0525_715287_800413_FRE

Inventaire des archives du Bureau de
l'enregistrement de Beauraing (1808-1985)



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Instruments de recherche.....	6
Recommandations pour l'utilisation.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Historique.....	7
Compétences et activités.....	8
Archives.....	10
Historique.....	10
Acquisition.....	11
Contenu et structure.....	12
Contenu.....	12
Registres de formalité et de recette.....	12
Registres et sommiers des domaines.....	12
Registres de dépôt des déclarations de succession.....	12
Registres de correspondance.....	13
Tables alphabétiques des vendeurs et des acquéreurs.....	13
Répertoires et tables des propriétaires.....	13
Répertoires généraux des créanciers.....	13
Tables alphabétiques des décès.....	13
Comptes mobiles.....	14
Registres d'inscription du privilège agricole.....	14
Déclarations de succession et de mutation par décès.....	14
Sélections et éliminations.....	15
Accroissements / compléments.....	15
Mode de classement.....	15
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	17
I. Registres de formalité et de recette.....	17
A. Actes civils publics.....	17
1 - * Registres de formalité et de recette des actes civils publics (série 5). 1808-1941.....	17
1 - 4 Première série. 1808-1816.....	17
5 - * Deuxième série. 1825-1985.....	17
B. Actes sous seing privé.....	37
248 - 338 Registres de formalité et de recette des actes sous seing privé (série 6). 1808-1965.....	37
248 - 249 Première série. 1808-1816.....	37
250 - 338 Deuxième série. 1824-1965.....	37
339 - 342 Registres de formalité et de recette, actes sous seing privé dont une copie ou un double doit être déposé au bureau (série 6bis). 1921-1965.....	43
C. Annexes.....	43
343 - 384 Copies de baux et actes sous seing privé. 1921-1962.....	43
II. Biens domaniaux.....	47
385 - 386 Sommiers de consistance des revenus provinciaux (série 38). 1872-	

1943.....	47
III. Dépôt des déclarations de succession.....	48
387 - 410 Registres de dépôt des déclarations de succession (série 47). 1900-1976.....	48
IV. Correspondance.....	50
411 - 418 Registres de correspondance (série 49). 1921-1963.....	50
V. Tables alphabétiques et répertoires.....	51
A. Répertoires des propriétaires.....	51
682 - 698 Répertoires des propriétaires (série 50). 1859-1950.....	51
B. Tables des acquéreurs.....	52
C. Tables des vendeurs.....	52
D. Répertoires des créanciers.....	52
E. Tables des propriétaires.....	52
422 - 427 Tables générales des propriétaires (série 52). 1870-[1927 ?].....	52
F. Tables des décès.....	53
428 - 442 Tables alphabétiques des décès (série 54). 1856-1976.....	53
VI. Comptes mobiles.....	55
VII. Privilège agricole.....	56
443 - 467 Registres d'inscription du privilège agricole (série 65). 1884-1966.....	56
VIII. Déclarations de succession.....	58
469 - 703 Déclarations de succession et de mutation par décès (série 187). 1818-1945.....	58
595 - 599 Déclarations de succession et de mutation par décès provenant du bureau de Wellin pour les cantons de Gedinne et de Wellin (série 187). 1820-1824.....	66

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de l'enregistrement de Beauraing

Période:

1808 - 1985

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0525.648

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 703.00
- Etendue inventoriée: 32.00 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Namur

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Tous les documents de plus de 100 ans sont librement consultables. Les documents fiscaux de moins de 100 ans sont sensibles du point de vue de la protection de la vie privée. Leur consultation n'est possible qu'avec l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume ou de son délégué, moyennant la remise d'une fiche d'identification et d'un formulaire de recherche signé du demandeur. En outre, l'autorisation du receveur est nécessaire pour les parties intéressées à l'acte ou leurs ayants droit. Pour les tiers, l'autorisation du receveur et du juge de paix du canton où siège le bureau est nécessaire ¹.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents s'opère selon les règlements et tarifs en vigueur aux Archives de l'État.

INSTRUMENTS DE RECHERCHE

Cet inventaire remplace l'ancien instrument de recherche de Jean Bovesse, *Répertoire général des archives des bureaux de recettes de l'enregistrement conservées aux Archives de l'État à Namur* ainsi que le bordereau de versement de 2015.

RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

L'utilisation des archives des bureaux de l'enregistrement est parfois peu aisée. Des tableaux présentant des stratégies de recherche dans celles-ci ont été placés en annexe à la présente description générale du fonds. Le lecteur peut également et utilement consulter le jalon de recherche suivant : DE REU P. (traduit par BODART E.), *Acquérir et vendre un bien immobilier (de 1795 à nos jours)*, Bruxelles, 2016 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Jalons de recherche, 42).

1 F. PLISNIER, La communicabilité et l'accessibilité des archives. Bases légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'Etat dans les provinces wallonnes (y compris la Communauté germanophone) et en région bruxelloise, Bruxelles, 2011, p. 60-61 (Miscellanea Archivistica Studia, 199).

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Bureau de l'enregistrement et des domaines de Beauraing (1808-1816 et 1825-1976)

HISTORIQUE

Les lois révolutionnaires des 5 et 19 décembre 1790 instaurent les droits d'enregistrement, taxes sur les transferts de biens (surtout immobiliers), prélevées par le biais d'un enregistrement par le fonctionnaire compétent. Les premiers bureaux de l'enregistrement et des domaines sont créés en Belgique en 1796, peu après l'annexion par la République française.

Par arrêté du directeur de l'Enregistrement et des Domaines du 21 novembre 1807, un bureau de l'enregistrement et des domaines est créé à Beauraing. Le nouveau receveur, Jacques-Charles Berge, est installé le 8 février 1808 ².

Jusqu'alors, le canton de Beauraing dépendait du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Dinant ³.

Le ressort de ce bureau correspond au canton de Beauraing (Baronville, Beauraing, Blaimont, Dion, Falmagne, Falmignoul, Felenne, Feschaux, Finnevaux, Focant, Hastière-par-Delà, Heer, Hour, Houyet, Hulsonniaux, Javingue, Martouzin, Mesnil-Église, Mesnil-Saint-Blaise, Neuville, Ponderôme, Vonêche, Wancennes, Wanlin, Wiesme et Winenne) ⁴.

La fin de l'Empire napoléonien est marquée par un arrêt du fonctionnement de l'enregistrement beaurinois. Le receveur Artaud indique dans son registre à la date du 6 juillet 1814 : " *Par suite des circonstances de la guerre, le receveur soussigné a été forcé de cesser ses fonctions à Beauraing le vingt janvier dernier et ne les a reprises que ce jourd'huy six juillet 1814*" ⁵. Le service est repris au profit de la France. En effet, le premier traité de Paris du 30 mai 1814 a détaché, entre autres, le canton de Beauraing du département de Sambre-et-Meuse et l'a rattaché à la France. Après la restitution du canton à la Belgique après la bataille de Waterloo et le second traité de Paris du 20 novembre 1815, le Bureau de l'enregistrement et des domaines de Beauraing reprend la perception au nom du roi des Pays-Bas.

En date du 30 avril 1816, le receveur Lalance vise une dernière fois ses registres et indique : " *vu pour cessation de mes fonctions à cause de la*

2 Voir le n° 1 du présent inventaire.

3 Les archives de ce bureau sont conservées dans le fonds " Bureau de l'enregistrement de Dinant " tandis que les registres de correspondance communs au bureau des hypothèques sont conservés dans le fonds " Conservation des hypothèques de Dinant ". Ces deux fonds sont conservés aux Archives de l'État à Namur.

4 S. VRIELINCK, De territoriale indeling van België (1795-1963), Louvain, 2000, vol. 1, p. 493-494.

5 Voir le n° 249 du présent inventaire.

suppression du bureau conformément à l'arrêté de S.M. le Roy du 9 avril et en vertu de la lettre de M. le Directeur de la province de Namur en date du 23 avril 1816" ⁶. Après la suppression du bureau, le canton de Beauraing dépend du Bureau de Dinant.

À la faveur des rectifications des limites de la province de Namur et du grand-duché de Luxembourg effectuées par arrêté royal du 25 février 1825 et effectives à partir du 1er avril 1825, un bureau de l'enregistrement et des domaines est à nouveau établi à Beauraing. Son ressort se compose des communes des cantons de Beauraing (cfr. *supra* et Honnay) et de Gedinne (Alle, Baillamont, Bellefontaine, Bièvre, Bohan, Bourseigne-Neuve, Bourseigne-Vieille, Chairière, Cornimont, Gedinne, Graide, Gros-Fays, Houdremont, Laforêt, Louette-Saint-Denis, Louette-Saint-Pierre, Malvoisin, Membre, Monceau-en-Ardenne, Mouzaive, Nafraiture, Naomé, Oizy, Orchimont, Patignies, Petit-Fays, Rienne, Sart-Custinne, Vencimont, Vresse et Willerzie) ⁷.

En pratique, le receveur du bureau supprimé de Wellin est nommé receveur à Beauraing. Ce bureau était précédemment compétent pour les cantons de Gedinne et de Wellin. Il emporte avec lui le dernier registre des actes civils publics et des actes sous seing privé et reprend l'enregistrement dans ces registres pour le bureau de Beauraing. Il détient également les déclarations de succession pour les cantons de Gedinne et de Wellin entre 1818 et 1825. Le reste des archives du bureau de Wellin a sans doute transité par Beauraing avant d'être renvoyé à Wellin lors de la recréation d'un bureau en 1857. Entre 1825 et 1857, le canton de Wellin dépend du bureau de Saint-Hubert ⁸.

Le 20 juin 1839, "*considérant que la grande étendue du ressort du bureau de l'enregistrement et des domaines de Beauraing, rend sa division nécessaire dans l'intérêt du trésor et du public*", un arrêté royal porte création d'un bureau de l'enregistrement et des domaines à Gedinne pour les communes du canton du même nom. Le ressort du bureau de Beauraing se limite alors au seul canton de Beauraing ⁹. Cette situation reste identique jusqu'en 1976.

En date du 1er juillet 1976, le Bureau de l'enregistrement et des domaines de Beauraing est supprimé. Ses attributions sont reprises par le Bureau de recettes domaniales et d'amendes pénales de Dinant et par le Bureau de l'enregistrement de Gedinne. Le reliquat des archives du bureau est confié à ce dernier bureau ¹⁰.

COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les bureaux de l'enregistrement ont pour missions principales : l'enregistrement des actes notariés, des actes administratifs, des actes d'huissiers de justice, des actes judiciaires ainsi que des actes sous seing privé dont notamment les baux locatifs, les procès-verbaux de bornage et de mitoyenneté, les ventes, etc., ainsi que le recouvrement des droits de

6 Voir le n° 4 du présent inventaire.

7 S. VRIELINCK, op. cit., p. 552-553.

8 Ces archives sont conservées dans le fonds " Bureau de l'enregistrement de Rochefort II " aux Archives de l'État à Arlon.

9 Arrêté royal du 20 juin 1839, Bulletin officiel, n° 29.

10 A.D.G. du 31 mai 1976, Moniteur belge, 26 juin 1976, p. 8623.

succession, des droits de mutation par décès et de la taxe compensatoire aux droits de succession mise à charge des associations sans but lucratif et de certains établissements publics.

L'enregistrement est une formalité qui consiste dans la relation d'opérations juridiques sur un registre tenu par un fonctionnaire public préposé à cette fin et appelé receveur de l'enregistrement ¹¹. Cela signifie l'inscription dans la documentation du bureau des données principales contenues dans les actes ou déclarations soumises à l'enregistrement. Ces formalités s'opèrent différemment suivant la teneur de ces actes et déclarations. On y retrouve systématiquement la date des actes ou déclarations, le type d'acte, les noms des contractants, le contenu de ces actes notamment la référence cadastrale lorsque l'acte concerne un bien immobilier ainsi que le montant de la transaction s'il échet.

Pour les actes notariés et administratifs, l'enregistrement se fait par simple analyse. Par conséquent, on ne trouvera qu'un résumé dans la série 5. Si l'on souhaite une copie complète d'un acte notarié concernant des biens immeubles, il faut consulter les minutes du notaire ou celles du bureau des hypothèques. Quant aux actes sous seing privé, leur enregistrement consistait, au départ, en une copie des actes, dans la série 6, qui s'est limitée, plus tard, à une simple analyse. On a donc conservé une série de copies des actes à côté de la série 6 et 6bis.

L'enregistrement donne lieu à la perception d'un droit d'enregistrement qui consiste en un pourcentage de la valeur de la transaction ou en un droit fixe pour les petits actes.

Les documents qui doivent ou peuvent être enregistrés se divisent en deux catégories distinctes : d'une part, les actes, et, d'autre part, les déclarations. Il résulte de la loi du 22 frimaire an VII (12 décembre 1798) que le mot acte est utilisé de manière générique pour toute production ou pièce susceptible d'enregistrement. Il peut donc s'agir soit de jugements ou autres actes judiciaires, soit d'actes extrajudiciaires. Il désigne donc les divers titres assujettis à la formalité de l'enregistrement. L'actuel article 19 du Code des droits d'enregistrement distingue sept types d'actes obligatoirement enregistrables du seul fait de leur existence. Il s'agit des actes des notaires belges, des exploits et procès-verbaux des huissiers de justice belges, des arrêts et des jugements des cours et tribunaux belges qui contiennent des dispositions assujetties à un droit proportionnel, des actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles situés en Belgique, des actes portant bail ou cession de bail d'immeubles situés en Belgique, des procès-verbaux de vente publique d'objets mobiliers corporels dressés en Belgique, des apports de biens meubles ou immeubles à des sociétés belges possédant la personnalité juridique ¹².

La déclaration est, quant à elle, la base de la perception des droits de succession ou de mutation par décès. Elle doit être déposée par les héritiers du défunt dans le bureau d'enregistrement du domicile du défunt ou de la situation des biens. Les associations sans but lucratif et certains établissements publics sont aussi tenus de déposer annuellement une

11 V° Enregistrement, dans Répertoire pratique du droit belge, t. IV, s.d., p. 571.

12 A. MAYEUR, Cours de droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe, édition 2008 (www.fisconet.fgov.be 3.1.7.).

déclaration de patrimoine qui sert de base à la perception de la taxe compensatoire des droits de succession.

À côté du rôle avant tout fiscal de l'administration de l'enregistrement, les bureaux jouent également un rôle civil avec l'enregistrement des actes sous seing privé qui permet de leur donner date certaine à l'égard des tiers ainsi qu'un rôle de contrôle des officiers publics rédacteurs des actes authentiques. Les registres des receveurs sont également une mine inestimable pour établir la situation de fortune d'un individu, l'importance d'une succession recueillie ainsi que l'origine de propriété des biens.

La plupart des bureaux de l'enregistrement ont exercé ou exercent encore certaines compétences domaniales. Il s'agit de la gestion du domaine de l'État, notamment la perception des rentes ou redevances dues par des particuliers, l'aliénation de biens publics ou l'acquisition d'emprises pour l'établissement de routes ou de chemins de fer. Le receveur est ou était enfin chargé de la perception des amendes pénales et des frais de justice. Certaines de ces compétences ont été transmises aux bureaux de recettes domaniales et amendes pénales.

Jusqu'en 2007, les bureaux percevaient également les droits de timbre ou assimilés au timbre. De manière générale, le timbre peut être défini comme "*une empreinte qui est apposée sur les papiers servant à la rédaction des actes et qui est destinée à constituer la marque du paiement de l'impôt établi sur ces papiers*"¹³. Par extension, l'usage de vignettes sera aussi requis pour l'acquiescement de certains impôts dont les taxes de transmission et de facture. La notion de droits de timbre est aujourd'hui partiellement remplacée par celle des droits d'écriture.

Les 264 bureaux chargés de la perception de l'impôt sur le capital ont été créés en Belgique au sein de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines à la fin de l'année 1945 suite à la loi du 17 octobre 1945¹⁴ introduisant un impôt extraordinaire de 5 % sur le patrimoine des personnes physiques et morales dans un but d'assainissement monétaire¹⁵. L'arrêté ministériel du 27 avril 1956 met fin à l'activité de ces bureaux¹⁶.

ARCHIVES

HISTORIQUE

L'historique des archives du producteur n'est pas documenté durant une longue partie de l'existence du bureau. En 1976, lors de la suppression du bureau dont le siège était à Beauraing, rue de Bouillon n° 3, les archives ont été transférées dans les caves du Bureau de l'enregistrement de Gedinne au Hameau de Massinet. Dans les années 1990 ou au début des années 2000, un

13 R. SYMOENS, Le droit de timbre en Belgique, aperçu historique, Bruxelles, 1942, p. 12.

14 Moniteur belge du 28 octobre 1945.

15 P. BOURGEOIS, Le ministère des Finances (1830-1994). III. Aperçu des compétences, Bruxelles, 1996, p. 120-121 (Miscellanea Archivistica Studia, 88).

16 L. DE FRENNE, Inventaris van het archief van het Kantoor der Registratie en Domeinen van Grimbergen met betrekking tot de inning van de belasting op het kapitaal, 1945-1956, Bruxelles, 2012 (Rijksarchief Leuven, Inventarissen, 50).

dégât des eaux a fortement endommagé une partie des archives du bureau. La plupart des archives endommagées avait déjà été éliminée lors du passage de l'équipe chargée du versement des archives. Selon le contenu des archives précédemment versées à Namur et ce qui a été trouvé sur place, l'étendue des pertes semble se limiter à plusieurs tables alphabétiques des vendeurs et acquéreurs ainsi qu'aux différentes tables connexes. L'accès aux archives antérieures à 1859 sera donc assez malaisé. En outre, pour la période postérieure, une partie de la table des propriétaires qui donne accès au répertoire des propriétaires est elle-aussi manquante.

ACQUISITION

Les archives sont entrées aux Archives de l'État à Namur le 1er août 1955 (registre d'entrées, 1955/8) et aux Archives de l'État à Mons en date du 18 juin 2015 (entrée d'archives n° 2372). Elles ont été transférées aux Archives de l'État à Namur en date du 12 octobre 2015 (registre d'entrées, 2015/38). Enfin, un dernier versement a été opéré aux Archives de l'État à Mons le 3 novembre 2016 (entrée d'archives n° 2448).

Contenu et structure

CONTENU

Les archives classées dans le présent inventaire ont trait au fonctionnement et aux activités du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Beauraing ayant existé entre 1808 et 1816 et entre 1825 et 1976.

Procédons par grandes séries d'archives ¹⁷:

REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

La série des registres de formalité et de recette des actes civils publics couvre les années 1808 à 1816 et de 1825 à 1985. Cette série portait les numéros 1 et 2 avant de porter la dénomination de série 5 à partir de 1871. Les actes notariés et administratifs y sont enregistrés sous forme de colonnes qui reprennent les noms, le domicile et la profession des parties concernées, le nom du notaire et un résumé de l'acte.

La série 6 (elle porte ce numéro depuis 1871) est celle des registres de formalité et de recette des actes sous seing privé. Elle couvre la période qui s'étend de 1808 à 1816 et de 1824 à 1965. Les actes sous seing privé peuvent être des actes de mise en location de biens, des procès-verbaux de bornage ou de cession de mitoyenneté, des procurations, des plans annexés aux actes notariés, etc.

La série 6 bis concerne des actes sous seing privé dont un duplicata ou une copie doit être déposé au bureau, en application de la loi du 28 août 1921. Elle est conservée pour la période 1921-1965. Des copies de baux et actes sous seing privé sont présents pour la période 1921-1960.

REGISTRES ET SOMMIERS DES DOMAINES

Le fonds contient deux sommiers relatifs à la gestion des biens appartenant à l'État ou dont la gestion lui a été confiée. Il s'agit des sommiers de consistance des revenus provinciaux.

REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

Les registres de dépôt des déclarations de succession et de la taxe compensatoire à charge des associations sans but lucratif (série 47), conservés partiellement pour la période 1900 à 1976, contiennent la mention chronologique du dépôt desdites déclarations et donnent le numéro d'ordre de ces déclarations au sein des recueils des déclarations.

17 L'essentiel des informations est tiré de l'ouvrage de P. DE REU, *De geschiedenis van de Algemene Administratie van de Patrimoniumdocumentatie. Organisatie, bevoegdheden, ambtsgebieden, archiefvorming, 1796-2006*, Bruxelles, 2011 (Miscellanea Archivistica Studia 198).

REGISTRES DE CORRESPONDANCE

Les registres de correspondance (série 49) forment une série qui s'étend de 1921 à 1963. Ils contiennent une transcription du corps des lettres ou au minimum les données essentielles de la correspondance.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES VENDEURS ET DES ACQUÉREURS

Les tables des acquéreurs (série 50/2) ont existé de la création de l'enregistrement à 1859, date à laquelle elles sont remplacées par les répertoires des propriétaires (série 50). La table des vendeurs (série 50/3), également supprimée en 1859, fournissait jusqu'à 1828 le renvoi vers le registre de formalité correspondant (actes civils publics et actes sous seing privé) via la date de l'enregistrement. De 1828 à 1859, ce renvoi vers les registres de formalités (soit les séries 5 et 6) doit être recherché, au nom de la personne, dans les tables des acquéreurs auxquelles les tables des vendeurs renvoient. Seuls quelques volumes sont conservés. Les autres ont été éliminés suite à un dégât des eaux.

RÉPERTOIRES ET TABLES DES PROPRIÉTAIRES

De 1860 à 1901, si on connaît le nom de la personne, la table générale des propriétaires (série 52) renvoie au répertoire général des propriétaires (série 50) qui renvoie vers les séries 5, 6 et 187. À partir de 1901 environ, les comptes mobiles (série 58) remplacent partiellement les répertoires des propriétaires. La série 52 couvre la période allant de 1870 à 1927.

RÉPERTOIRES GÉNÉRAUX DES CRÉANCIERS

Les répertoires généraux des créanciers (série 51) renvoient à la documentation hypothécaire. Ils permettent de retrouver toutes les créances inscrites en faveur d'un même créancier, domicilié dans l'arrondissement du bureau. Cette série 51 a été créée en 1846 et est théoriquement supprimée en 1966. Un seul volume est conservé pour la période 1892 à 1952.

TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS

Les tables alphabétiques des décès (série 54) couvrent imparfaitement la période allant de 1856 à 1974. Lorsque la commune informe le receveur du décès d'une personne, ce fonctionnaire ouvre un article à son nom dans la table et y indique les renseignements généraux sur le défunt. Lorsque la déclaration de succession est déposée, mention de cette déclaration est faite dans la table et l'article est apuré.

COMPTES MOBILES

Les comptes mobiles (série 58), créés par la circulaire 1348 du 15 mai 1901, remplacent partiellement et progressivement le répertoire des propriétaires. Il s'agit de recueils d'environ 250 larges fiches préimprimées et classées alphabétiquement. Un seul compte est ouvert, classé au nom du mari, pour un couple de personnes mariées. Les comptes contiennent les renseignements précédemment mentionnés au répertoire général des propriétaires. Ils renvoient aux séries 5, 6, 6bis et 187 et contiennent également mention des autres bureaux où le titulaire du compte est connu et son ou ses numéros d'article de la matrice cadastrale. Ils se déclinent en deux séries distinctes : les comptes mobiles actifs, c'est-à-dire les comptes non apurés lors de la suppression de ce système de manutention en 2006, et les comptes mobiles apurés aussi connus sous le nom de cimetière. Lors des opérations de refonte des comptes mobiles, les comptes apurés étaient extraits de la série générale et placés dans une série distincte. Il existe au sein de la série active et de celle du cimetière une division entre les personnes physiques et les personnes morales. Seule la série des actifs des personnes morales échappe au classement alphabétique et est classée par numéro d'entreprise. En raison de leur numérisation, les séries ont toutes été versées. Les comptes mobiles du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Beauraing ont été intégrés dans la série des comptes mobiles du Bureau de l'enregistrement de Gedinne suite à la suppression du bureau beaurinois. Ils sont conservés dans le fonds " Bureau de l'enregistrement de Gedinne. Comptes mobiles " aux Archives de l'État à Namur.

REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE

Introduits en 1884, ces registres (série 65) contiennent la transcription intégrale des actes portant octroi de privilèges agricoles. La série conservée couvre les années 1884 à 1966.

DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS

Les déclarations de succession (série 187) étaient, à l'origine, enregistrées dans un registre spécifique. À partir de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation relative aux droits de succession en 1818, les héritiers rédigent la déclaration sur des feuilles isolées qui sont ensuite recopiées dans le registre aux transcriptions des mémoires de déclaration. À partir de 1820, celui-ci n'est plus tenu et les minutes des déclarations sont conservées, numérotées et reliées par année d'introduction. Entre 1818 et 1851, les déclarations négatives c'est-à-dire celles de personnes décédées sans possession, étaient également enregistrées. Cette série porte le numéro 187 depuis 1926. Les déclarations sont conservées pour la période 1818 à 1940. Cinq recueils, provenant du Bureau de l'enregistrement et des domaines de Wellin concernent les cantons de Gedinne et de Wellin pour la période allant de 1820 à 1824.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

D'une manière générale, les critères de tri appliqués sont ceux définis dans l'instruction matériel (version de 2003) de l'Administration générale de la documentation patrimoniale du Service public fédéral Finances. Elle fait office de tableau de tri. En outre, certaines séries, initialement destinées à l'élimination ont été conservées en fonction de leur intérêt historique.

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds n'est pas clos. D'autres versements viendront ultérieurement compléter la documentation versée aux Archives de l'État.

MODE DE CLASSEMENT

Les archives du bureau producteur étaient classées selon la classification des imprimés et documents définie par l'Administration générale de la documentation patrimoniale.

Ce mode de classement a été conservé dans cet instrument de recherche. Toutefois, les séries supprimées et/ou non numérotées ont été rassemblées autour des séries qui les ont remplacées. Il en va notamment ainsi pour les tables des vendeurs et des acquéreurs qui ont été réunies autour de la série 50 des répertoires généraux des propriétaires.

À l'intérieur des séries, les différentes unités d'archives ont été classées selon leur numéro d'ordre initial et à défaut dans l'ordre chronologique. Le numéro d'ordre initial, nécessaire afin de pouvoir suivre les renvois d'une série à une autre ainsi que pour identifier les mentions d'enregistrement, est placé entre parenthèses à la fin de la description.

Description des séries et des éléments

I. REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE

A. ACTES CIVILS PUBLICS

1 - * REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES CIVILS PUBLICS (SÉRIE 5). 1808-1941.

1 - 4 PREMIÈRE SÉRIE. 1808-1816.

1	8 février 1808 - 28 mars 1809 (5/1).	1 volume
2	28 mars 1809 - 30 juin 1810 (5/2).	1 volume
3	1er juillet 1810 - 20 octobre 1812 (5/3).	1 volume
4	20 octobre 1812 - 30 avril 1816 (5/4).	1 volume
---	<i>5 - * DEUXIÈME SÉRIE. 1825-1985.</i> 13 juin 1823 - 2 mai 1825 (5/21).	1 volume
5	2 mai 1825 - 28 novembre 1826 (5/22).	1 volume
6	28 novembre 1826 - 15 juin 1827 (5/23).	1 volume
7	15 juin 1827 - 31 août 1828 (5/24).	1 volume
8	1er septembre 1828 - 20 août 1829 (5/25).	1 volume
9	20 août 1829 - 11 octobre 1830 (5/26).	1 volume
10	11 octobre 1830 - 8 décembre 1831 (5/27).	1 volume
11	8 décembre 1831 - 8 décembre 1832 (5/28).	

		1 volume
12	8 décembre 1832 - 29 octobre 1833 (5/29).	1 volume
13	29 octobre 1833 - 11 mars 1834 (5/30).	1 volume
14	11 mars 1834 - 22 juin 1834 (5/31).	1 volume
15	23 juin 1834 - 20 décembre 1834 (5/32).	1 volume
16	20 décembre 1834 - 1er mai 1835 (5/33).	1 volume
17	1er mai 1835 - 24 octobre 1835 (5/34).	1 volume
18	24 octobre 1835 - 18 avril 1836 (5/35).	1 volume
19	18 avril 1836 - 14 octobre 1836 (5/36).	1 volume
20	14 octobre 1836 - 1er mars 1837 (5/37).	1 volume
21	1er mars 1837 - 10 juin 1837 (5/38).	1 volume
22	10 juin 1837 - 4 novembre 1837 (5/39).	1 volume
23	4 novembre 1837 - 27 mars 1838 (5/40).	1 volume
24	27 mars 1838 - 10 juillet 1838 (5/41).	1 volume
25	10 juillet 1838 - 16 janvier 1839 (5/42).	1 volume
26	16 janvier 1839 - 3 mai 1839 (5/43).	1 volume
27	4 mai 1839 - 2 décembre 1839 (5/44).	1 volume

28	2 décembre 1839 - 9 mai 1840 (5/45).	1 volume
29	9 mai 1840 - 29 janvier 1841 (5/46).	1 volume
30	29 janvier 1841 - 17 septembre 1841 (5/47).	1 volume
31	17 septembre 1841 - 6 avril 1842 (5/48).	1 volume
32	7 avril 1842 - 1er décembre 1842 (5/49).	1 volume
33	1er décembre 1842 - 17 mai 1843 (5/50).	1 volume
34	17 mai 1843 - 8 janvier 1844 (5/51).	1 volume
35	8 janvier 1844 - 1er juillet 1844 (5/52).	1 volume
36	1er juillet 1844 - 5 février 1845 (5/53).	1 volume
37	5 février 1845 - 13 juin 1845 (5/54).	1 volume
38	14 juin 1845 - 14 janvier 1846 (5/55).	1 volume
39	14 janvier 1846 - 14 avril 1846 (5/56).	1 volume
40	14 avril 1846 - 2 octobre 1846 (5/57).	1 volume
41	3 octobre 1846 - 2 mars 1847 (5/58).	1 volume
42	2 mars 1847 - 1er juin 1847 (5/59).	1 volume
43	1er juin 1847 - 7 décembre 1847 (5/60).	1 volume

44	7 décembre 1847 - 3 mai 1848 (5/61).	1 volume
45	4 mai 1848 - 31 décembre 1848 (5/62).	1 volume
46	1er janvier 1849 - 23 juin 1849 (5/63).	1 volume
47	23 juin 1849 - 27 février 1850 (5/64).	1 volume
48	27 février 1850 - 10 octobre 1850 (5/65).	1 volume
49	10 octobre 1850 - 2 mai 1851 (5/66).	1 volume
50	3 mai 1851 - 3 novembre 1851 (5/67).	1 volume
51	3 novembre 1851 - 9 mars 1852 (5/68).	1 volume
52	9 mars 1852 - 12 juillet 1852 (5/69).	1 volume
53	12 juillet 1852 - 9 mai 1853 (5/70).	1 volume
54	9 mai 1853 - 13 octobre 1853 (5/71).	1 volume
55	13 octobre 1853 - 10 juillet 1854 (5/72).	1 volume
56	10 juillet 1854 - 10 janvier 1855 (5/73).	1 volume
57	10 janvier 1855 - 22 mai 1855 (5/74).	1 volume
58	22 mai 1855 - 19 décembre 1855 (5/75).	1 volume
59	20 décembre 1855 - 13 mai 1856 (5/76).	1 volume
60	13 mai 1856 - 23 décembre 1856 (5/77).	

		1 volume
61	23 décembre 1856 - 31 août 1857 (5/78).	1 volume
62	31 août 1857 - 27 mars 1858 (5/79).	1 volume
63	27 mars 1858 - 16 août 1858 (5/80).	1 volume
64	16 août 1858 - 27 février 1859 (5/81).	1 volume
65	28 février 1859 - 28 août 1859 (5/82).	1 volume
66	29 août 1859 - 6 mars 1860 (5/83).	1 volume
67	7 mars 1860 - 6 septembre 1860 (5/84).	1 volume
68	6 septembre 1860 - 11 avril 1861 (5/85).	1 volume
69	11 avril 1861 - 25 décembre 1861 (5/86).	1 volume
70	26 décembre 1861 - 10 juillet 1862 (5/87).	1 volume
71	11 juillet 1862 - 14 janvier 1863 (5/88).	1 volume
72	16 janvier 1863 - 13 juillet 1863 (5/89).	1 volume
73	13 juillet 1863 - 10 juillet 1864 (5/90).	1 volume
74	11 juillet 1864 - 3 février 1865 (5/91).	1 volume
75	4 février 1865 - 3 août 1865 (5/92).	1 volume
76	3 août 1865 - 9 mars 1866 (5/93).	1 volume

77	9 mars 1866 - 16 août 1866 (5/94).	1 volume
78	16 août 1866 - 30 janvier 1867 (5/95).	1 volume
79	31 janvier 1867 - 16 décembre 1867 (5/96).	1 volume
80	16 décembre 1867 - 9 septembre 1868 (5/97).	1 volume
81	9 septembre 1868 - 8 juin 1869 (5/98).	1 volume
82	8 juin 1869 - 20 novembre 1869 (5/99).	1 volume
83	20 novembre 1869 - 4 avril 1870 (5/100).	1 volume
84	4 avril 1870 - 11 août 1870 (5/101).	1 volume
85	12 août 1870 - 3 juillet 1871 (5/102).	1 volume
86	3 juillet 1871 - 5 novembre 1871 (5/103).	1 volume
87	6 novembre 1871 - 20 juin 1872 (5/104).	1 volume
88	20 juin 1872 - 23 octobre 1872 (5/105).	1 volume
89	23 octobre 1872 - 24 février 1873 (5/106).	1 volume
90	24 février 1873 - 13 juin 1873 (5/107).	1 volume
91	13 juin 1873 - 20 mars 1874 (5/108).	1 volume
92	20 mars 1874 - 1er juillet 1874 (5/109).	1 volume

93	1er juillet 1874 - 12 avril 1875 (5/110).	1 volume
94	12 avril 1875 - 12 août 1875 (5/111).	1 volume
95	13 août 1875 - 15 avril 1876 (5/112).	1 volume
96	15 avril 1876 - 11 juillet 1876 (5/113).	1 volume
97	11 juillet 1876 - 9 mars 1877 (5/114).	1 volume
98	9 mars 1877 - 13 novembre 1877 (5/115).	1 volume
99	14 novembre 1877 - 8 avril 1878 (5/116).	1 volume
100	8 avril 1878 - 20 août 1878 (5/117).	1 volume
101	20 août 1878 - 21 février 1879 (5/118).	1 volume
102	21 février 1879 - 8 juillet 1879 (5/119).	1 volume
103	8 juillet 1879 - 3 décembre 1879 (5/120).	1 volume
104	3 décembre 1879 - 21 avril 1880 (5/121).	1 volume
105	21 avril 1880 - 2 octobre 1880 (5/122).	1 volume
106	2 octobre 1880 - 26 janvier 1881 (5/123).	1 volume
107	26 janvier 1881 - 10 mai 1881 (5/124).	1 volume
108	10 mai 1881 - 4 octobre 1881 (5/125).	1 volume
109	4 octobre 1881 - 18 février 1882 (5/126).	

1 volume

110 18 février 1882 - 3 juillet 1882 (5/127).

1 volume

111 3 juillet 1882 - 2 décembre 1882 (5/128).

1 volume

112 2 décembre 1882 - 19 avril 1883 (5/129).

1 volume

113 20 avril 1883 - 30 août 1883 (5/130).

1 volume

114 30 août 1883 - 1er février 1884 (5/131).

1 volume

115 1er février 1884 - 1er juillet 1884 (5/132).

1 volume

116 1er juillet 1884 - 4 janvier 1885 (5/133).

1 volume

117 5 janvier 1885 - 13 mai 1885 (5/134).

1 volume

118 13 mai 1885 - 5 octobre 1885 (5/135).

1 volume

119 5 octobre 1885 - 22 mars 1886 (5/136).

1 volume

120 22 mars 1886 - 23 août 1886 (5/137).

1 volume

121 24 août 1886 - 14 février 1887 (5/138).

1 volume

122 15 février 1887 - 16 juin 1887 (5/139).

1 volume

123 16 juin 1887 - 7 novembre 1887 (5/140).

1 volume

124 8 novembre 1887 - 29 mars 1888 (5/141).

1 volume

125 29 mars 1888 - 21 août 1888 (5/142).

1 volume

126	21 août 1888 - 29 janvier 1889 (5/143).	1 volume
127	29 janvier 1889 - 17 juin 1889 (5/144).	1 volume
128	18 juin 1889 - 19 novembre 1889 (5/145).	1 volume
129	19 novembre 1889 - 22 mars 1890 (5/146).	1 volume
130	22 mars 1890 - 16 août 1890 (5/147).	1 volume
131	16 août 1890 - 30 janvier 1891 (5/148).	1 volume
132	30 janvier 1891 - 11 juin 1891 (5/149).	1 volume
133	11 juin 1891 - 5 octobre 1891 (5/150).	1 volume
134	5 octobre 1891 - 1er mars 1892 (5/151).	1 volume
135	1er mars 1892 - 28 juin 1892 (5/152).	1 volume
136	28 juin 1892 - 14 novembre 1892 (5/153).	1 volume
137	14 novembre 1892 - 12 avril 1893 (5/154).	1 volume
138	12 avril 1893 - 13 septembre 1893 (5/155).	1 volume
139	13 septembre 1893 - 15 mars 1894 (5/156).	1 volume
140	15 mars 1894 - 5 juillet 1894 (5/157).	1 volume
141	5 juillet 1894 - 7 décembre 1894 (5/158).	1 volume

142	7 décembre 1894 - 27 avril 1895 (5/159).	1 volume
143	27 avril 1895 - 4 septembre 1895 (5/160).	1 volume
144	4 septembre 1895 - 5 février 1896 (5/161).	1 volume
145	5 février 1896 - 18 juin 1896 (5/162).	1 volume
146	19 juin 1896 - 25 novembre 1896 (5/163).	1 volume
147	25 novembre 1896 - 12 mai 1897 (5/164).	1 volume
148	12 mai 1897 - 2 novembre 1897 (5/165).	1 volume
149	2 novembre 1897 - 12 mai 1898 (5/166).	1 volume
150	13 mai 1898 - 7 novembre 1898 (5/167).	1 volume
151	7 novembre 1898 - 22 mars 1899 (5/168).	1 volume
152	22 mars 1899 - 31 juillet 1899 (5/169).	1 volume
153	1er août 1899 - 11 janvier 1900 (5/170).	1 volume
154	11 janvier 1900 - 1er juin 1900 (5/171).	1 volume
155	1er juin 1900 - 4 octobre 1900 (5/172).	1 volume
156	4 octobre 1900 - 11 février 1901 (5/173).	1 volume
157	11 février 1901 - 12 juin 1901 (5/174).	1 volume
158	12 juin 1901 - 11 novembre 1901 (5/175).	

		1 volume
159	11 novembre 1901 - 10 mai 1902 (5/176).	1 volume
160	10 mai 1902 - 23 octobre 1902 (5/177).	1 volume
161	23 octobre 1902 - 16 avril 1903 (5/178).	1 volume
162	16 avril 1903 - 1er octobre 1903 (5/179).	1 volume
163	1er octobre 1903 - 12 avril 1904 (5/180).	1 volume
164	12 avril 1904 - 25 octobre 1904 (5/181).	1 volume
165	25 octobre 1904 - 7 avril 1905 (5/182).	1 volume
166	7 avril 1905 - 9 octobre 1905 (5/183).	1 volume
167	9 octobre 1905 - 7 avril 1906 (5/184).	1 volume
168	7 avril 1906 - 1er octobre 1906 (5/185).	1 volume
169	1er octobre 1906 - 26 mars 1907 (5/186).	1 volume
170	26 mars 1907 - 6 septembre 1907 (5/187).	1 volume
171	6 septembre 1907 - 2 mars 1908 (5/188).	1 volume
172	3 mars 1908 - 22 juillet 1908 (5/189).	1 volume
173	23 juillet 1908 - 8 janvier 1909 (5/190).	1 volume
174	8 janvier 1909 - 6 juillet 1909 (5/191).	1 volume

175	6 juillet 1909 - 9 janvier 1910 (5/192).	1 volume
176	10 janvier 1910 - 1er juillet 1910 (5/193).	1 volume
177	1er juillet 1910 - 27 décembre 1910 (5/194).	1 volume
178	28 décembre 1910 - 23 juin 1911 (5/195).	1 volume
179	23 juin 1911 - 10 janvier 1912 (5/196).	1 volume
180	10 janvier 1912 - 22 juin 1912 (5/197).	1 volume
181	22 juin 1912 - 7 décembre 1912 (5/198).	1 volume
182	7 décembre 1912 - 13 mai 1913 (5/199).	1 volume
183	13 mai 1913 - 6 octobre 1913 (5/200).	1 volume
184	6 octobre 1913 - 3 avril 1914 (5/201).	1 volume
185	3 avril 1914 - 3 novembre 1914 (5/202).	1 volume
186	4 novembre 1914 - 3 décembre 1915 (5/203).	1 volume
187	4 décembre 1915 - 6 juillet 1916 (5/204).	1 volume
188	6 juillet 1916 - 10 avril 1917 (5/205).	1 volume
189	10 avril 1917 - 6 décembre 1917 (5/206).	1 volume
190	7 décembre 1917 - 15 mai 1918 (5/207).	1 volume

191	15 mai 1918 - 10 octobre 1918 (5/208).	1 volume
192	10 octobre 1918 - 16 avril 1919 (5/209).	1 volume
193	16 avril 1919 - 16 août 1919 (5/210).	1 volume
194	16 août 1919 - 5 janvier 1920 (5/211).	1 volume
195	5 janvier 1920 - 10 mai 1920 (5/212).	1 volume
196	10 mai 1920 - 20 septembre 1920 (5/213).	1 volume
197	20 septembre 1920 - 1er février 1921 (5/214).	1 volume
198	1er février 1921 - 17 mai 1921 (5/215).	1 volume
199	17 mai 1921 - 7 octobre 1921 (5/216).	1 volume
200	7 octobre 1921 - 10 février 1922 (5/217).	1 volume
201	10 février 1922 - 29 mai 1922 (5/218).	1 volume
202	29 mai 1922 - 6 novembre 1922 (5/219).	1 volume
203	6 novembre 1922 - 3 avril 1923 (5/220).	1 volume
204	3 avril 1923 - 17 septembre 1923 (5/221).	1 volume
205	17 septembre 1923 - 12 février 1924 (5/222).	1 volume
206	13 février 1924 - 10 juillet 1924 (5/223).	1 volume
207	10 juillet 1924 - 25 décembre 1924 (5/224).	

		1 volume
208	26 décembre 1924 - 22 mars 1925 (5/225).	1 volume
209	23 mars 1925 - 25 juin 1925 (5/226).	1 volume
210	26 juin 1925 - 19 novembre 1925 (5/227).	1 volume
211	19 novembre 1925 - 26 mars 1926 (5/228).	1 volume
212	26 mars 1926 - 10 août 1926 (5/229).	1 volume
213	10 août 1926 - 28 décembre 1926 (5/230).	1 volume
214	28 décembre 1926 - 13 mai 1927 (5/231).	1 volume
215	13 mai 1927 - 28 septembre 1927 (5/232).	1 volume
216	29 septembre 1927 - 8 février 1928 (5/233).	1 volume
217	8 février 1928 - 25 juin 1928 (5/234).	1 volume
218	25 juin 1928 - 5 décembre 1928 (5/235).	1 volume
219	5 décembre 1928 - 19 avril 1929 (5/236).	1 volume
220	19 avril 1929 - 19 septembre 1929 (5/237).	1 volume
221	20 septembre 1929 - 7 février 1930 (5/238).	1 volume
222	7 février 1930 - 21 juin 1930 (5/239).	1 volume
223	22 juin 1930 - 10 décembre 1930 (5/240).	1 volume

224	10 décembre 1930 - 28 avril 1931 (5/241).	1 volume
225	28 avril 1931 - 4 septembre 1931 (5/242).	1 volume
226	4 septembre 1931 - 11 février 1932 (5/243).	1 volume
227	12 février 1932 - 13 juillet 1932 (5/244).	1 volume
228	14 juillet 1932 - 18 janvier 1933 (5/245).	1 volume
229	18 janvier 1933 - 6 juin 1933 (5/246).	1 volume
230	7 juin 1933 - 2 octobre 1933 (5/247).	1 volume
231	2 octobre 1933 - 19 février 1934 (5/248).	1 volume
232	19 février 1934 - 19 juin 1934 (5/249).	1 volume
233	19 juin 1934 - 15 novembre 1934 (5/250).	1 volume
234	16 novembre 1934 - 20 mars 1935 (5/251).	1 volume
235	20 mars 1935 - 24 juillet 1935 (5/252).	1 volume
236	24 juillet 1935 - 24 décembre 1935 (5/253).	1 volume
237	24 décembre 1935 - 14 mai 1936 (5/254).	1 volume
238	14 mai 1936 - 19 octobre 1936 (5/255).	1 volume
239	19 octobre 1936 - 11 mars 1937 (5/256).	1 volume

240	11 mars 1937 - 10 juillet 1937 (5/257).	1 volume
241	10 juillet 1937 - 19 novembre 1937 (5/258).	1 volume
242	19 novembre 1937 - 15 avril 1938 (5/259).	1 volume
243	15 avril 1938 - 22 septembre 1938 (5/260).	1 volume
244	23 septembre 1938 - 17 février 1939 (5/261).	1 volume
245	17 février 1939 - 2 juillet 1939 (5/262).	1 volume
246	3 juillet 1939 - 23 mars 1940 (5/263).	1 volume
247	23 mars 1940 - 7 mars 1941 (5/264).	1 volume
600 /1	7 mars 1941 - 27 novembre 1941 (5/265).	1 volume
601	27 novembre 1941 - 26 août 1942 (5/266).	1 volume
602	26 août 1942 - 12 mai 1943 (5/267).	1 volume
603	12 mai 1943 - 17 avril 1944 (5/268).	1 volume
604	17 avril 1944 - 12 juin 1945 (5/269).	1 volume
605	12 juin 1945 - 21 décembre 1945 (5/270).	1 volume
606	21 décembre 1945 - 20 mai 1946 (5/271).	1 volume
607	20 mai 1946 - 8 novembre 1946 (5/272).	1 volume
608	8 novembre 1946 - 14 mai 1947 (5/273).	

		1 volume
609	14 mai 1947 - 15 décembre 1947 (5/274).	1 volume
610	15 décembre 1947 - 21 juin 1948 (5/275).	1 volume
611	21 juin 1948 - 6 janvier 1949 (5/276).	1 volume
612	6 janvier 1949 - 28 juillet 1949 (5/277).	1 volume
613	28 juillet 1949 - 13 février 1950 (5/278).	1 volume
614	13 février 1950 - 3 octobre 1950 (5/279).	1 volume
615	3 octobre 1950 - 21 mai 1951 (5/280).	1 volume
616	21 mai 1951 - 2 janvier 1952 (5/281).	1 volume
617	2 janvier 1952 - 14 août 1952 (5/282).	1 volume
618	14 août 1952 - 9 avril 1953 (5/283).	1 volume
619	9 avril 1953 - 5 novembre 1953 (5/284).	1 volume
620	5 novembre 1953 - 24 avril 1954 (5/285).	1 volume
621	24 avril 1954 - 9 novembre 1954 (5/286).	1 volume
622	9 novembre 1954 - 16 mai 1955 (5/287).	1 volume
623	16 mai 1955 - 13 décembre 1955 (5/288).	1 volume
624	13 décembre 1955 - 25 juin 1956 (5/289).	1 volume

625	25 juin 1956 - 20 décembre 1956 (5/290).	1 volume
626	20 décembre 1956 - 2 juillet 1957 (5/291).	1 volume
627	2 juillet 1957 - 29 janvier 1958 (5/292).	1 volume
628	29 janvier 1958 - 8 août 1958 (5/293).	1 volume
629	8 août 1958 - 5 mars 1959 (5/294).	1 volume
630	5 mars 1959 - 2 octobre 1959 (5/295).	1 volume
631	2 octobre 1959 - 15 avril 1960 (5/296).	1 volume
632	15 avril 1960 - 18 novembre 1960 (5/297).	1 volume
633	18 novembre 1960 - 16 juin 1961 (5/298).	1 volume
634	16 juin 1961 - 4 janvier 1962 (5/299).	1 volume
635	4 janvier 1962 - 3 juillet 1962 (5/300).	1 volume
636	3 juillet 1962 - 25 janvier 1963 (5/301).	1 volume
637	25 janvier 1963 - 19 août 1963 (5/302).	1 volume
638	19 août 1963 - 18 février 1964 (5/303).	1 volume
639	18 février 1964 - 6 août 1964 (5/304).	1 volume
640	6 août 1964 - 2 février 1965 (5/305).	1 volume

641	2 février 1965 - 16 août 1965 (5/306).	1 volume
642	16 août 1965 - 11 février 1966 (5/307).	1 volume
643	11 février 1966 - 24 août 1966 (5/308).	1 volume
644	24 août 1966 - 27 février 1967 (5/309).	1 volume
645	27 février 1967 - 21 septembre 1967 (5/310).	1 volume
646	21 septembre 1967 - 17 mai 1968 (5/311).	1 volume
647	17 mai 1968 - 16 décembre 1968 (5/312).	1 volume
648	16 décembre 1968 - 23 juin 1969 (5/313).	1 volume
649	23 juin 1969 - 2 février 1970 (5/314).	1 volume
650	2 février 1970 - 11 septembre 1970 (5/315).	1 volume
651	11 septembre 1970 - 6 mai 1971 (5/316).	1 volume
652	6 mai 1971 - 10 décembre 1971 (5/317).	1 volume
653	10 décembre 1971 - 16 juin 1972 (5/318).	1 volume
654	16 juin 1972 - 5 décembre 1972 (5/319).	1 volume
655	5 décembre 1972 - 12 juin 1973 (5/320).	1 volume
656	12 juin 1973 - 28 décembre 1973 (5/321).	1 volume
657	28 décembre 1973 - 1er août 1974 (5/322).	

1 volume

658	2 août 1974 - 19 février 1975 (5/323).	1 volume
659	19 février 1975 - 2 septembre 1975 (5/324).	1 volume
660	2 septembre 1975 - 30 mars 1976 (5/325).	1 volume
661	30 mars 1976 - 1er septembre 1976 (5/326).	1 volume
662	1er septembre 1976 - 20 octobre 1976 (5/327).	1 volume
663	20 octobre 1976 - 23 février 1977 (5/328).	1 volume
664	23 février 1977 - 29 avril 1977 (5/329).	1 volume
665	29 avril 1977 - 3 août 1977 (5/330).	1 volume
666	3 août 1977 - 26 septembre 1977 (5/331).	1 volume
667	26 septembre 1977 - 25 janvier 1978 (5/332).	1 volume
668	25 janvier 1978 - 3 février 1978 (5/333).	1 volume
669	3 février 1978 - 26 juin 1978 (5/334).	1 volume
670	26 juin 1978 - 10 juillet 1978 (5/335).	1 volume
671	10 juillet 1978 - 15 décembre 1978 (5/336).	1 volume
672	15 décembre 1978 - 2 janvier 1979 (5/337).	1 volume
673	2 janvier 1979 - 21 mai 1979 (5/338).	1 volume

674	21 mai 1979 - 3 septembre 1979 (5/339).	1 volume
675	3 septembre 1979 - 28 mai 1980 (5/340).	1 volume
676	28 mai 1980 - 11 septembre 1981 (5/341).	1 volume
677	11 septembre 1981 - 7 octobre 1981 (5/342).	1 volume
678	7 octobre 1981 - 8 février 1983 (5/343).	1 volume
679	8 février 1983 - 16 décembre 1983 (5/344).	1 volume
680	16 décembre 1983 - 22 juin 1984 (5/345).	1 volume
681	22 juin 1984 - 4 septembre 1985 (5/346).	1 volume

B. ACTES SOUS SEING PRIVÉ

248 - 338 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE DES ACTES SOUS SEING PRIVÉ (SÉRIE 6). 1808-1965.

248	<i>248 - 249 PREMIÈRE SÉRIE. 1808-1816.</i> 8 février 1808 - 2 mars 1810 (6/1).	1 volume
249	2 mars 1810 - 9 août 1814 (6/2).	1 volume
468	10 août 1814 - 3 avril 1816 (6/3).	1 volume
250	<i>250 - 338 DEUXIÈME SÉRIE. 1824-1965.</i> 3 février 1824 - 12 janvier 1828 (6/9).	1 volume
251	13 janvier 1828 - 15 mars 1831 (6/10).	1 volume

252	15 mars 1831 - 8 mai 1834 (6/11).	1 volume
253	9 mai 1834 - 3 août 1836 (6/12).	1 volume
254	3 août 1836 - 27 avril 1838 (6/13).	1 volume
255	27 avril 1838 - 7 avril 1839 (6/14).	1 volume
256	8 avril 1839 - 10 juillet 1840 (6/15).	1 volume
257	11 juillet 1840 - 10 décembre 1841 (6/16).	1 volume
258	10 décembre 1841 - 12 mars 1843 (6/17).	1 volume
259	13 mars 1843 - 20 juin 1844 (6/18).	1 volume
260	21 juin 1844 - 30 juin 1845 (6/19).	1 volume
261	1er juillet 1845 - 24 mars 1846 (6/20).	1 volume
262	25 mars 1846 - 17 février 1847 (6/21).	1 volume
263	17 février 1847 - 16 août 1847 (6/22).	1 volume
264	16 août 1847 - 8 avril 1848 (6/23).	1 volume
265	8 avril 1848 - 10 mars 1849 (6/24).	1 volume
266	10 mars 1849 - 18 février 1850 (6/25).	1 volume
267	19 février 1850 - 9 mars 1851 (6/26).	1 volume

268	10 mars 1851 - 7 juin 1851 (6/27).	1 volume
269	7 juin 1851 - 5 novembre 1851 (6/28).	1 volume
270	6 novembre 1851 - 24 juin 1853 (6/29).	1 volume
271	24 juin 1853 - 24 mai 1854 (6/30).	1 volume
272	24 mai 1854 - 23 août 1855 (6/31).	1 volume
273	23 août 1855 - 14 mars 1857 (6/32).	1 volume
274	15 mars 1857 - 20 août 1858 (6/33).	1 volume
275	20 août 1858 - 23 janvier 1860 (6/34).	1 volume
276	28 janvier 1860 - 25 mai 1861 (6/35).	1 volume
277	25 mai 1861 - 14 janvier 1863 (6/36).	1 volume
278	14 janvier 1863 - 24 août 1864 (6/37).	1 volume
279	24 août 1864 - 12 avril 1866 (6/38).	1 volume
280	12 avril 1866 - 21 novembre 1867 (6/39).	1 volume
281	22 novembre 1867 - 7 juin 1869 (6/40).	1 volume
282	8 juin 1869 - 7 avril 1871 (6/41).	1 volume
283	8 avril 1871 - 6 juillet 1872 (6/42).	1 volume
284	7 juillet 1872 - 16 janvier 1874 (6/43).	

1 volume

-
- | | | |
|-----|---|----------|
| 285 | 17 janvier 1874 - 5 mai 1875 (6/44). | 1 volume |
| 286 | 6 mai 1875 - 24 juillet 1876 (6/45). | 1 volume |
| 287 | 25 juillet 1876 - 3 décembre 1877 (6/46). | 1 volume |
| 288 | 3 décembre 1877 - 23 mai 1879 (6/47). | 1 volume |
| 289 | 23 mai 1879 - 11 avril 1881 (6/48). | 1 volume |
| 290 | 12 avril 1881 - 27 septembre 1882 (6/49). | 1 volume |
| 291 | 28 septembre 1882 - 18 juin 1884 (6/50). | 1 volume |
| 292 | 18 juin 1884 - 8 octobre 1885 (6/51). | 1 volume |
| 293 | 8 octobre 1885 - 9 mars 1887 (6/52). | 1 volume |
| 294 | 10 mars 1887 - 5 août 1888 (6/53). | 1 volume |
| 295 | 6 août 1888 - 22 décembre 1889 (6/54). | 1 volume |
| 296 | 23 décembre 1889 - 12 mai 1891 (6/55). | 1 volume |
| 297 | 12 mai 1891 - 28 avril 1892 (6/56). | 1 volume |
| 298 | 29 avril 1892 - 22 février 1893 (6/57). | 1 volume |
| 299 | 22 février 1893 - 9 mars 1894 (6/58). | 1 volume |
| 300 | 9 mars 1894 - 16 avril 1895 (6/59). | 1 volume |

301	16 avril 1894 - 24 avril 1896 (6/60).	1 volume
302	24 avril 1896 - 4 mars 1897 (6/61).	1 volume
303	4 mars 1897 - 11 février 1898 (6/62).	1 volume
304	11 février 1898 - 15 novembre 1898 (6/63).	1 volume
305	16 novembre 1898 - 3 novembre 1899 (6/64).	1 volume
306	4 novembre 1899 - 7 novembre 1900 (6/65).	1 volume
307	8 novembre 1900 - 19 décembre 1901 (6/66).	1 volume
308	19 décembre 1901 - 9 avril 1903 (6/67).	1 volume
309	9 avril 1903 - 25 juin 1904 (6/68).	1 volume
310	25 juin 1904 - 5 octobre 1905 (6/69).	1 volume
311	5 octobre 1905 - 21 février 1907 (6/70).	1 volume
312	21 février 1907 - 7 août 1908 (6/71).	1 volume
313	7 août 1908 - 8 janvier 1910 (6/72).	1 volume
314	9 janvier 1910 - 26 juin 1911 (6/73).	1 volume
315	26 juin 1911 - 19 septembre 1912 (6/74).	1 volume
316	19 septembre 1912 - 29 septembre 1913 (6/75).	1 volume

317	29 septembre 1913 - 19 mai 1914 (6/76).	1 volume
318	19 mai 1914 - 27 juillet 1916 (6/77).	1 volume
319	27 juillet 1916 - 21 mars 1919 (6/78).	1 volume
320	21 mars 1919 - 19 octobre 1920 (6/79).	1 volume
321	19 octobre 1920 - 15 juin 1922 (6/80).	1 volume
322	16 juin 1922 - 22 août 1924 (6/81).	1 volume
323	23 août 1924 - 5 novembre 1926 (6/82).	1 volume
324	5 novembre 1926 - 4 décembre 1928 (6/83).	1 volume
325	5 décembre 1928 - 6 janvier 1931 (6/84).	1 volume
326	7 janvier 1931 - 24 février 1933 (6/85).	1 volume
327	24 février 1933 - 30 octobre 1934 (6/86).	1 volume
328	31 octobre 1934 - 24 juin 1936 (6/87).	1 volume
329	25 juin 1936 - 19 janvier 1938 (6/88).	1 volume
330	19 janvier 1938 - 7 août 1939 (6/89).	1 volume
331	7 août 1939 - 7 août 1943 (6/90).	1 volume
332	8 août 1943 - 15 octobre 1947 (6/91).	1 volume
333	15 octobre 1947 - 6 octobre 1950 (6/92).	

		1 volume
334	6 octobre 1950 - 12 août 1953 (6/93).	1 volume
335	12 août 1953 - 17 janvier 1956 (6/94).	1 volume
336	17 janvier 1956 - 9 juin 1959 (6/95).	1 volume
337	9 juin 1959 - 25 juin 1962 (6/96).	1 volume
338	26 juin 1962 - 25 juin 1965 (6/97).	1 volume
339	339 - 342 REGISTRES DE FORMALITÉ ET DE RECETTE, ACTES SOUS SEING PRIVÉ DONT UNE COPIE OU UN DOUBLE DOIT ÊTRE DÉPOSÉ AU BUREAU (SÉRIE 6BIS). 1921-1965. 18 mars 1921 - 4 janvier 1932 (6bis/1).	1 volume
340	5 janvier 1932 - 10 mai 1943 (6bis/2).	1 volume
341	11 mai 1943 - 25 mars 1954 (6bis/3).	1 volume
342	26 mars 1954 - 20 décembre 1965 (6bis/4).	1 volume
 <i>C. ANNEXES</i>		
343	343 - 384 COPIES DE BAUX ET ACTES SOUS SEING PRIVÉ. 1921-1962. 1921.	1 liasse
344	1922.	1 liasse
345	1923.	1 liasse
346	1924.	

		1 liasse
347	1925.	1 liasse
348	1926.	1 liasse
349	1927.	1 liasse
353	1931.	1 liasse
354	1932.	1 liasse
355	1933.	1 liasse
356	1934.	1 liasse
357	1935.	1 liasse
358	1936.	1 liasse
359	1937.	1 liasse
360	1938.	1 liasse
361	1939.	1 liasse
362	1940.	1 liasse
363	1941.	1 liasse
364	1942.	1 liasse
365	1943.	1 liasse

366	1944.	1 liasse
367	1945.	1 liasse
368	1946.	1 liasse
369	1947.	1 liasse
370	1948.	1 liasse
371	1949.	1 liasse
372	1950.	1 liasse
373	1951.	1 liasse
374	1952.	1 liasse
375	1953.	1 liasse
376	1954.	1 liasse
377	1955.	1 liasse
378	1956.	1 liasse
379	1957.	1 liasse
380	1958.	1 liasse
381	1959.	1 liasse

382	1960.	1 liasse
383	1961.	1 liasse
384	1962.	1 liasse

II. BIENS DOMANIAUX

385 - 386 SOMMIERS DE CONSISTANCE DES REVENUS
PROVINCIAUX (SÉRIE 38). 1872-1943.

385

1872-1930.

1 volume

386

1931-1943.

1 volume

III. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

387 - 410 REGISTRES DE DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DE SUCCESSION (SÉRIE 47). 1900-1976.

387	30 décembre 1900 - 10 juin 1903 (47/33).	1 volume
388	11 juin 1903 - 10 novembre 1905 (47/34).	1 volume
389	11 novembre 1905 - 28 mai 1908 (47/35).	1 volume
390	29 mai 1908 - 24 octobre 1910 (47/36).	1 volume
391	25 octobre 1910 - 13 mars 1913 (47/37).	1 volume
392	24 mars 1913 - 18 septembre 1915 (47/38).	1 volume
393	19 septembre 1915 - 9 avril 1918 (47/39).	1 volume
394	10 avril 1918 - 28 juillet 1920 (47/40).	1 volume
395	29 juillet 1920 - 3 décembre 1922 (47/41).	1 volume
396	4 décembre 1922 - 19 mars 1925 (47/42).	1 volume
397	20 mars 1925 - 21 juillet 1927 (47/43).	1 volume
398	22 juillet 1927 - 16 octobre 1929 (47/44).	1 volume
399	17 octobre 1929 - 31 janvier 1932 (47/45).	1 volume
400	1er février 1932 - 26 mai 1934 (47/46).	1 volume
401	7 octobre 1936 - 24 janvier 1939 (47/48).	

		1 volume
402	25 janvier 1939 - 19 mai 1941 (47/49).	1 volume
403	20 mai 1941 - 30 août 1943 (47/50).	1 volume
404	30 août 1943 - 13 décembre 1947 (47/51).	1 volume
405	13 décembre 1947 - 2 juin 1952 (47/52).	1 volume
406	3 juin 1952 - 5 décembre 1956 (47/53).	1 volume
407	4 décembre 1956 - 25 octobre 1961 (47/54).	1 volume
408	26 octobre 1964 - 17 mai 1968 (47/55).	1 volume
409	20 mai 1968 - 5 septembre 1974 (47/56).	1 volume
410	5 septembre 1974 - 31 décembre 1976 (47/57).	1 volume

IV. CORRESPONDANCE

411 - 418 REGISTRES DE CORRESPONDANCE (SÉRIE 49). 1921-1963.

411	10 janvier 1921 - 20 mars 1924 (49/44).	1 volume
412	6 juin 1928 - 18 mai 1931 (49/46).	1 volume
413	20 mai 1931 - 22 août 1933 (49/47).	1 volume
414	15 avril 1936 - 18 novembre 1938 (49/49).	1 volume
415	18 novembre 1938 - 23 janvier 1943 (49/50).	1 volume
416	25 janvier 1943 - 26 juin 1946 (49/51).	1 volume
417	26 juin 1946 - 16 octobre 1952 (49/52).	1 volume
418	16 octobre 1952 - 15 juillet 1963 (49/53).	1 volume

V. TABLES ALPHABÉTIQUES ET RÉPERTOIRES

A. RÉPERTOIRES DES PROPRIÉTAIRES

682 - 698 RÉPERTOIRES DES PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 50). 1859-1950.

682	Articles n° 1-1215 (50/1).	1 volume
683	Articles n° 1-1445 (50/2).	1 volume
684	Articles n° 1-1250 (50/3).	1 volume
685	Articles n° 1-1164 (50/4).	1 volume
686	Articles n° 1-1292 (50/5).	1 volume
687	Articles n° 1-880 (50/6).	1 volume
688	Articles n° 1-853 (50/7).	1 volume
689	Articles n° 1-851 (50/8).	1 volume
690	Articles n° 1-581 (50/9).	1 volume
691	Articles n° 1-581 (50/10).	1 volume
692	Articles n° 1-571 (50/11).	1 volume
693	Articles n° 1-551 (50/12).	1 volume
694	Articles n° 1-561 (50/13).	1 volume
695	Articles n° 1-488 (50/14).	1 volume

-
- 696 Articles n° 1-510 (50/15). 1 volume
- 697 Articles n° 1-908 (50/16). 1 volume
- 698 Articles n° 1-701 (50/17). 1 volume
- B. TABLES DES ACQUÉREURS*
- 419 Tables alphabétiques des acquéreurs et nouveaux possesseurs de biens immeubles réels (série 50/2). 1828-1842. 1 volume
- C. TABLES DES VENDEURS*
- 420 Tables alphabétiques des vendeurs et précédents possesseurs de biens immeubles réels (série 50/3). 1832-1859. 1 volume
- D. RÉPERTOIRES DES CRÉANCIERS*
- 421 Répertoires généraux des créanciers (série 51). 1892-1952. 1 volume
- E. TABLES DES PROPRIÉTAIRES*
- 422 - 427 TABLES GÉNÉRALES DES PROPRIÉTAIRES (SÉRIE 52). 1870-[1927 ?].
- 422 Ab - Colr (52/1). 1 volume
- 423 Cols - Fayr (52/2). 1 volume
- 424 Fays - Hyz (52/3). 1 volume
- 425 Inc - Mec (52/4). 1 volume
- 426 Med - Rob (52/5). 1 volume
- 427 Robi - Wyz (52/6).

1 volume

F. TABLES DES DÉCÈS

	428 - 442 TABLES ALPHABÉTIQUES DES DÉCÈS (SÉRIE 54). 1856-1976.	
428	1856-1857 (54/18).	1 volume
429	1858-1859 (54/19).	1 volume
430	1869-1875 (54/22).	1 volume
431	1876-1884 (54/23).	1 volume
432	1885-1892 (54/24).	1 volume
433	1907-1913 (54/27).	1 volume
434	1930-1938 (54/30).	1 volume
435	1939-1944 (54/31).	1 volume
436	1943-1950 (54/33).	1 volume
437	1951-1955 (54/34).	1 volume
438	1956-1960 (54/35).	1 volume
439	1961-1965 (54/36).	1 volume
440	1966-1969 (54/37).	1 volume
441	1970-1974 (54/38).	1 volume

442

1974-1976 (54/39).

1 volume

VI. COMPTES MOBILES

Les comptes mobiles apurés et actifs des personnes physiques et morales (série 58) sont conservés dans le fonds " Bureau de l'enregistrement de Gedinne. Comptes mobiles " aux Archives de l'État à Namur.

VII. PRIVILÈGE AGRICOLE

*443 - 467 REGISTRES D'INSCRIPTION DU PRIVILÈGE AGRICOLE
(SÉRIE 65). 1884-1966.*

443	21 mai 1884 - 29 novembre 1902 (65/1).	1 volume
444	30 novembre 1902 - 28 août 1922 (65/2).	1 volume
445	29 août 1922 - 20 février 1932 (65/3).	1 volume
446	20 février 1932 - 27 mai 1935 (65/4).	1 volume
447	27 mai 1935 - 22 décembre 1937 (65/5).	1 volume
448	22 décembre 1937 - 22 septembre 1939 (65/6).	1 volume
449	22 septembre 1939 - 23 février 1945 (65/7).	1 volume
450	24 février 1945 - 21 octobre 1946 (65/8).	1 volume
451	21 octobre 1946 - 7 juillet 1947 (65/9).	1 volume
452	7 juillet 1947 - 8 mai 1948 (65/10).	1 volume
453	8 mai 1948 - 22 octobre 1948 (65/11).	1 volume
454	22 octobre 1948 - 22 février 1949 (65/12).	1 volume
455	22 février 1949 - 16 septembre 1949 (65/13).	1 volume
456	16 septembre 1949 - 20 septembre 1950 (65/14).	1 volume
457	20 septembre 1950 - 16 février 1952 (65/15).	

		1 volume
458	16 février 1952 - 13 mai 1953 (65/16).	1 volume
459	13 mai 1953 - 4 juillet 1954 (65/17).	1 volume
460	4 juillet 1954 - 24 août 1956 (65/18).	1 volume
461	24 août 1956 - 1er avril 1958 (65/19).	1 volume
462	1er avril 1958 - 11 juin 1959 (65/20).	1 volume
463	11 juin 1959 - 15 septembre 1960 (65/21).	1 volume
464	15 septembre 1960 - 13 octobre 1961 (65/22).	1 volume
465	13 octobre 1961 - 16 août 1962 (65/23).	1 volume
466	17 août 1962 - 18 décembre 1963 (65/24).	1 volume
467	18 décembre 1963 - 8 janvier 1965 (65/25).	1 volume
600 /2	8 janvier 1965 - 5 juillet 1966 (65/26).	1 volume

VIII. DÉCLARATIONS DE SUCCESSION

469 - 703 DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS (SÉRIE 187). 1818-1945.

469	1818.	1 recueil
470	1818-1819.	1 recueil
471	1820.	1 recueil
472	1821.	1 recueil
473	1822.	1 recueil
474	1823.	1 recueil
475	1824.	1 recueil
476	1825.	1 recueil
477	1826.	1 recueil
478	1827.	1 recueil
479	1828.	1 recueil
480	5 janvier 1829 - 29 juin 1829.	1 recueil
481	3 juillet 1829 - 31 décembre 1829.	1 recueil
482	8 janvier 1830 - 26 juin 1830.	1 recueil
483	2 juillet 1830 - 21 décembre 1830.	

		1 recueil
484	3 janvier 1831 - 22 juin 1831.	1 recueil
485	2 juillet 1831 - 27 décembre 1831.	1 recueil
486	9 janvier 1832 - 23 juin 1832.	1 recueil
487	9 juillet 1832 - 31 décembre 1832.	1 recueil
488	10 janvier 1833 - 26 juin 1833.	1 recueil
489	4 juillet 1833 - 27 décembre 1832.	1 recueil
490	3 janvier 1834 - 28 juin 1834.	1 recueil
491	2 juillet 1834 - 30 décembre 1834.	1 recueil
492	1835.	1 recueil
493	4 janvier 1836 - 30 juin 1836.	1 recueil
494	11 juillet 1836 - 26 décembre 1836.	1 recueil
495	5 janvier 1837 - 28 juin 1837.	1 recueil
496	4 juillet 1837 - 29 décembre 1837.	1 recueil
497	1838.	1 recueil
498	1839.	1 recueil
499	1840.	1 recueil

500	1841.	1 recueil
501	1842.	1 recueil
502	1843.	1 recueil
503	1844.	1 recueil
504	1845.	1 recueil
505	1846.	1 recueil
506	1847.	1 recueil
507	1847-1848.	1 recueil
508	1849.	1 recueil
509	1850.	1 recueil
510	1851.	1 recueil
511	1852.	1 recueil
512	1854.	1 recueil
513	1855.	1 recueil
514	1856.	1 recueil
515	1857.	1 recueil

516	1858.	1 recueil
517	1859.	1 recueil
518	1860-1861.	1 recueil
519	1861.	1 recueil
520	1862.	1 recueil
521	1862-1863.	1 recueil
522	1864.	1 recueil
523	1865.	1 recueil
524	1866.	1 recueil
525	1867.	1 recueil
526	1868-1869.	1 recueil
527	1870.	1 recueil
528	1872-1873.	1 recueil
529	1874.	1 recueil
530	1875-1876.	1 recueil
531	1877.	1 recueil
532	1878.	

1 recueil

533 1879.

1 recueil

534 1880.

1 recueil

535 1881.

1 recueil

536 1882.

1 recueil

537 1883.

1 recueil

538 1884.

1 recueil

539 1885.

1 recueil

540 1886.

1 recueil

541 1887.

1 recueil

542 1888.

1 recueil

543 1889.

1 recueil

544 1890.

1 recueil

545 1891.

1 recueil

546 1892.

1 recueil

547 1893.

1 recueil

548 1894.

1 recueil

549	1895.	1 recueil
550	1896.	1 recueil
551	1897.	1 recueil
552	1898.	1 recueil
553	1899.	1 recueil
554	1900.	1 recueil
555	1901.	1 recueil
556	1902.	1 recueil
557	1903.	1 recueil
558	1904.	1 recueil
559	1905.	1 recueil
560	1906.	1 recueil
561	1907.	1 recueil
562	1908.	1 recueil
563	1909.	1 recueil
564	1910.	1 recueil

565	1911.	1 recueil
566	1912.	1 recueil
567	1913.	1 recueil
568	1914.	1 recueil
569	1915.	1 recueil
570	1916.	1 recueil
571	1917.	1 recueil
572	1918.	1 recueil
573	1919.	1 recueil
574	1920.	1 recueil
575	1921.	1 recueil
576	1922.	1 recueil
577	1923.	1 recueil
578	1924.	1 recueil
579	1925.	1 recueil
580	1926.	1 recueil
581	1927.	

		1 recueil
582	1928.	1 recueil
583	1929.	1 recueil
584	1930.	1 recueil
585	1931.	1 recueil
586	1932.	1 recueil
587	1933.	1 recueil
588	1934.	1 recueil
589	1935.	1 recueil
590	1936.	1 recueil
591	1937.	1 recueil
592	1938.	1 recueil
593	1939.	1 recueil
594	1940.	1 recueil
699	1941.	1 recueil
700	1942.	1 recueil
701	1943.	1 recueil

702	1944.	1 recueil
703	1945.	1 recueil
	<i>595 - 599 DÉCLARATIONS DE SUCCESSION ET DE MUTATION PAR DÉCÈS PROVENANT DU BUREAU DE WELLIN POUR LES CANTONS DE GEDINNE ET DE WELLIN (SÉRIE 187). 1820-1824.</i>	
595	1820.	1 recueil
596	1821.	1 recueil
597	1822.	1 recueil
598	1823.	1 recueil
599	1824.	1 recueil